



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 10 Juin 2009

Date de la convocation 3 Juin 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Peyral Péret
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, M.GABORIT Jean-Luc, Mme BARRE Berthe  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, Mme MILAN  Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.BARON Bernard, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques  <b>MERIFONS</b> : M. VIALA Daniel,  <b>MOUREZE</b> : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves  <b>NEBIAN</b> : M. LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN</b> : M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-Jacques, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.RIGAUD Christian  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.ORMIERES Jean-Louis</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël  M.REVEL Claude à M.SEGURA René  M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain  M.BAISSE Robert à M. BRUN Olivier  M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel  M.BARDEAU Francis à M.DRUART David  M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard</p>		

### Objet : Conseil d'orientation énergétique - Convention avec Hérault Energie

Monsieur SATGER rappelle aux membres du conseil communautaire qu'Hérault Energies a entre autre pour objectif d'aider les collectivités locales à mieux maîtriser leurs consommations et dépenses d'énergies. Dans ce cadre ce Syndicat a développé une mission de conseil en orientation énergétique qu'il propose aux collectivités souvent dépourvues de moyens pour assurer ce travail en interne.

Les objectifs poursuivis consistent à améliorer la connaissance des installations techniques du patrimoine intercommunal, à réagir face aux dérives, à comparer les indicateurs énergétiques aux moyennes intercommunales et nationales et à proposer des solutions concrètes de maîtrise de l'énergie.

Il précise que ce projet de convention s'inscrit dans le cadre de la mission Agenda 21 engagée depuis septembre 2008 par la Communauté de Communes du Clermontais. Elle a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de la réalisation par Hérault Energies, d'un Conseil d'Orientation Énergétique (COE) pour la Communauté de Communes du Clermontais.

L'objectif d'un COE est de réaliser un bilan énergétique global de la Communauté de Communes du Clermontais permettant de :

- Connaître les caractéristiques du patrimoine intercommunal (notamment grâce à la visite des bâtiments intercommunaux)
- Étudier les évolutions des dépenses et des consommations énergétiques de la CCC au cours des trois dernières années (grâce à la réalisation et à l'analyse du bilan des consommations et des dépenses de la CCC)
- Proposer des améliorations ne nécessitant pas ou peu d'investissements (optimisations tarifaires, mise en œuvre d'une régulation...)
- Dans le cas d'investissement plus lourds de proposer les cahiers des charges nécessaires à la réalisation d'une étude de faisabilité par un bureau d'études.

Monsieur SATGER indique que cette mission fera l'objet d'un rapport de synthèse. Outre le bilan énergétique, ce rapport indiquera, sous forme d'un plan hiérarchisé et d'un calendrier prévisionnel, l'ensemble des actions pouvant être engagées par le gestionnaire de patrimoine dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Conformément à la convention de partenariat entre l'ADEME et Hérault Energies, une copie de ce rapport de synthèse sera également remise à l'ADEME.

Il ajoute que la participation financière de la CCC pour cette prestation s'élève à 1.500 €

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le projet de convention pour le conseil d'orientation énergétique à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et Hérault Energie tel que présenté.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA